

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 16.

Prix du numéro, 7 centims.—Annonces, la ligne, 10 centims.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 17 AVRIL 1879

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

L'affaire Letellier, par Delta.—La Jeune-Lorette, par Ahafistari.—Nos gravures.—Henri Heine.—Le duc de Broglie.—Histoire de l'Île-aux-Coudres, par l'abbé Alexis Mailloux (suite).—Choses et autres.—Mélanges.—Poésie : Crémazie, par H.-R. C.—La bande rouge, par F. du Boisgobey (suite).—Les braves des braves.—Les femmes.—Le portrait du prince Napoléon.—Variétés.—Conseils utiles.—Le jeu de dames.—Les échecs.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : Aspect des terrains de l'Université McGill; Le monument Maisonneuve; Montréal; Séance de fermeture de l'École d'art et de dessin; Les ouvriers pauvres de Londres demandant l'aumône en chantant dans les rues; La guerre des Zoulous; Défense héroïque des drapeaux du 24^e régiment; Le massacre d'Isandula; Le dernier jour du carême.

L'AFFAIRE LETELLIER

En voilà une affaire qui fait du chemin ! Elle est rendue en Angleterre. Et c'est un ministre, l'hon. M. Langevin, qui a été chargé de l'y porter et de la présenter à Sa Majesté ! Tous les esprits sont excités, tous les regards tournés vers Albion; les conjectures abondent : on interroge les astres, on tire aux cartes, on interprète les songes pour savoir ce qui va arriver. Si les devins et les prophètes étaient encore à la mode, ils en auraient de la besogne !

Reprenons l'histoire de la question au point où nous l'avons laissée dans notre dernier numéro.

La motion de M. Mousseau blâmant la référence en Angleterre, fut suivie d'une déclaration de Sir John établissant que le gouvernement acceptait la responsabilité de cette décision puisqu'il restait au pouvoir. Cette déclaration n'était pas de nature à calmer les esprits, à satisfaire ceux qui blâmaient Sir John d'avoir paru approuver, dans sa première déclaration, la conduite du marquis de Lorne.

La majorité des députés de la province de Québec, se disant trompée par Sir John, aurait voulu le punir immédiatement, mais MM. White, Baker, Lanthier et la plupart des conservateurs des autres provinces furent d'opinion qu'il ne fallait

pas aller plus loin, mais attendre la décision du conseil privé de Sa Majesté. Le *Mail*, la *Gazette* de Montréal et autres journaux conservateurs se hâtaient en même temps d'égayer leur responsabilité du langage et de la conduite de leurs amis et engageaient M. Mousseau à retirer sa motion.

Mais on ne retire rien et on continue l'agitation; on s'assemble, on passe des résolutions, on blâme le gouvernement, et on annonce qu'on ne se soumettra pas à la décision du gouvernement anglais.

"On nous dit d'attendre, dit le *Courrier du Canada*, mais le truc en est usé. Ce n'est pas la première fois que l'on essaye de nous jouer ainsi. On se rappelle le fameux débat des écoles communes du Nouveau-Brunswick. Portée en Angleterre, la question est venue mourir dans les couloirs de Downing street. Et que d'autres antécédents nous apprennent encore qu'il eût valu autant envoyer la question Letellier périr de la peste en Russie !"

"Quelque soit l'intérêt que nous puissions avoir d'être au pouvoir, dit la *Mimnerve*, nous mettons l'honneur bien au-dessus de cela et nous ne serons satisfaits de la situation que lorsque l'honneur sera sauf, fallût-il le sauver dans les rangs de l'opposition."

"Le devoir de Sir John, ajoute le *Canadien*, était de répudier énergiquement l'intervention du gouverneur-général, et ses partisans de vingt ans dans la Chambre lui ont exprimé leur surprise de le voir accepter une humiliation. Il avait un grand rôle à jouer, une large position à adopter. Il a failli à la tâche; personne plus que moi n'en souffre et le regrette, mais notre devoir est de ne pas fléchir quand il s'agit de l'honneur et des grands intérêts du pays."

Le Club-Cartier de Québec a adopté les résolutions suivantes :

Que le club déplore la faiblesse montrée par le cabinet en tentant de justifier, par la bouche du premier ministre, la position arbitraire prise par le marquis de Lorne.

Que le devoir des représentants de notre province dans le cabinet était de résigner leurs portefeuilles, afin de ne pas se rendre solidaires d'une pareille abdication de principes.

Que font et que disent les organes et les chefs du parti libéral pendant ce temps-là ? Dans le parlement, on s'est borné à faire quelques questions; on délibère, on discute et on attend. L'opposition n'aurait pas d'objection à voter non-confiance dans Sir John, mais elle ne veut pas blâmer le gouverneur-général. Les journaux libéraux s'en donnent naturellement et se font un plaisir et un devoir de confirmer l'opinion des conservateurs qui accusent Sir John de les avoir trompés, mais ils prennent chaudement la défense du gouverneur-général. M. Tremblay, de la *Patrie*, qui a publié une brochure pour démontrer que le gouverneur-général ne pouvait pas démettre et ne démettrait pas l'hon. M. Letellier, jubile naturellement et dit que le gouvernement anglais ne le fera pas lui non plus.

Aux journaux conservateurs qui disent que le gouverneur-général a violé le principe de la responsabilité ministérielle en refusant de prendre l'avis de ses ministres, l'*Éclair* et le *Franco-Canadien* disent qu'au contraire il a sauvé la constitution et l'autonomie de la province de Québec.

"Quelle aurait été la conséquence de

la démission de l'hon. M. Letellier ? s'écrie le *Franco-Canadien* : nous n'avions plus de gouvernement indépendant, solidement établi; nos actes eussent été peu contrôlés par un pouvoir central qui aurait fini tôt ou tard par nous englober dans une union législative qui serait devenue notre mort."

Le *Franco-Canadien* ajoute que la conduite du marquis de Lorne lui acquiert un nom honoré dans l'histoire du pays, à côté de celui de Lord Dufferin, dont il est le digne successeur.

"C'est notre prétention, dit la *Patrie*, que le règlement de l'affaire Letellier n'est pas, de par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, du ressort ni de la compétence de l'autorité fédérale.

"En sanctionnant l'acte de 1867, la Grande-Bretagne a garanti aux provinces qui formaient la nouvelle confédération leur autonomie respective; et c'est, par conséquent, à l'autorité impériale, de laquelle seule nous dépendons, de nous protéger contre les empiètements du pouvoir fédéral."

C'est aussi l'opinion du *Chronicle* d'Halifax, mais ce n'est pas celle du *Globe*, qui prétend, comme la *Gazette* de Montréal et les autres journaux conservateurs, qu'en principe le gouverneur-général en conseil, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, peut, pour cause, démettre les lieutenants-gouverneurs. Bien entendu, le *Globe* ne trouve pas la cause suffisante dans le cas actuel.

Enfin, les journaux libéraux et un certain nombre de conservateurs, disent que le gouverneur-général en refusant de prendre la responsabilité de la décision d'une question où l'existence du gouvernement responsable dans les provinces est en jeu, a fait preuve de sagesse et de prudence.

Quant à *L'Opinion Publique*, elle ne dit rien; elle rapporte, elle constate l'opinion publique.

DELTA.

LA JEUNE-LORETTE

(Pour faire suite à *Tahourenché*)

Au temps où Champlain visita le pays des Hurons situé par le nord de "la mer d'eau douce" qui porte leur nom, en 1615, dix-huit bourgades fortifiées, construites à la façon de celle d'Hochelaga (minutieusement décrite par Jacques Cartier) s'y élevaient, imposantes, au milieu de vastes champs de maïs, de haricots, de courges, etc. Ça et là, l'hélianthe annuel, dont la graine fournit une excellente huile douce, dressait sa haute tige, sa large fleur à rayons dorés qui lui ont valu le surnom de *soleil*. Restées familières à la tribu, ces plantes sont particulièrement choyées dans les jardins de la Jeune-Lorette. Les Algonquins, peuple chasseur avant tout, dont le territoire ceinturait celui des Hurons, vers l'est et le nord, s'approvisionnaient de graines comestibles, partie ici, partie chez les Iroquois qui habitaient les hauteurs du Richelieu et le nord de l'État de New-York. Au dire de M. Ferland, le peuple huron comptait alors quinze mille âmes; d'autres auteurs, notamment Bouchette, lui en prêtent quarante mille. Il pouvait commander une levée d'envi-

ron quatre à cinq mille tomahawks. Vailant dans les combats, sage dans les conseils, sa renommée s'étendait au loin portant avec elle le prestige d'une grande puissance. C'est ainsi, du moins, que nous l'apercevons à travers le brouillard de l'histoire, en 1649, au moment où les Iroquois le surprennent dans son sommeil, brûlent ses villages, le dispersent aux quatre coins du continent et se baignent dans son sang avec toutes les délices hideuses de la vengeance assouvie. Trois cents de ces malheureux, tristes débris d'une nation si prospère la veille, vinrent chercher un asile sous les murs de Québec, parmi les fils d'Ononchio dont ils partageaient déjà la foi et qu'ils avaient appris à estimer, à aimer dans toute la sincérité du cœur. Un groupe de sauvages algonquins et hurons convertis à la religion chrétienne existait déjà depuis dix ans à Sillery, où ils formaient un village assez considérable. Des relations furent promptement nouées entre ces derniers et les pauvres réfugiés : une organisation s'ensuivit, des projets d'établissement furent arrêtés, et le 29 mars 1651, toute la nouvelle peuplade de Sillery, chez qui le sang huron dominait, allait dresser ses wigwams au bout de l'île d'Orléans, d'où les Iroquois, acharnés à leur ruine, les chassèrent, le 4 juin 1656. Abrités un instant sous le canon de Québec, on les retrouve, deux ans après, à Beauport, qu'ils quittent au bout d'un an pour se rendre à la côte Saint-Michel, où ils séjournèrent l'espace d'environ quatre années.

Ils vont en repartir le 28 décembre 1673, après avoir fait le tour de Québec dans une lente pérégrination, arrosant les étapes de leur marche d'un sang généreux, sang de victimes, de martyrs ou de braves, pour se rendre à l'*Ancienne-Lorette*. Ils campent ici pendant près de vingt-cinq ans; mais qu'est-ce que vingt-cinq années dans la vie d'une nation ? Un jour à peine dans la vie de l'homme. Tout-à-l'heure, en 1697, nous les retrouverons sur le plateau de la Chute qu'ils n'ont cessé d'occuper jusqu'aujourd'hui.

Ils sont là, 336 Hurons—sortis à leur honneur d'une lutte à outrance contre les Iroquois, de l'invasion de leurs droits et de leurs privilèges octroyés pourtant sous le sceau du Roi, de la ruine de leurs chasse causée par l'or anglais, par l'indifférence de la législature canadienne; sortis, répéterai-je, à leur honneur, puis qu'après avoir traversé plus de deux siècles au milieu d'orages qui ont semé le continent des débris de centaines de tribus aborigènes, ils survivent et se maintiennent dans un état de prospérité respectable. Ils sont un véritable phénomène parmi leurs frères. Pendant qu'autour d'eux, les races congénères défaillantes expirent sous le pied d'une civilisation aveugle et avide, ils se redressent à la voix de leurs chefs, restent debout, dignes dans leur faiblesse, nobles dans leur malheur, supportant le fardeau qui devait les écraser, par une force acquise, la force du chrétien et du bon citoyen. Sans préjugés, vu que l'intelligence domine tous leurs actes, ils acceptent les idées nouvelles, ils consentent à leur régénération, ils s'humilient dans la Foi, bien sûrs alors de se relever et même de se grandir. Après tout, dans la vie, qu'est-il autre chose que la Foi ? L'homme a beau tourmenter, il ne sera jamais que le